

Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme (LTDH)
Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD)
Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT)

Tunisie/ UPR intervention orale

Septembre 2012

~~La Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et ses organisations membres en Tunisie, l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) et la Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme (LTDH), se félicitent de la décision du gouvernement tunisien d'adopter la majorité des recommandations faites à la Tunisie à l'occasion de l'Examen périodique universel et appellent à leur mise en œuvre effective dans les meilleurs délais.~~

Les ~~débats et les~~ recommandations ~~adoptées~~^{formulées} reflètent plusieurs enjeux majeurs pour la Tunisie post-révolutionnaire en cette période cruciale de transition. Le respect des libertés fondamentales et en particulier, les libertés d'expression, d'opinion, de croyance et de conscience ainsi que la promotion et la protection de l'égalité en genre et des droits des femmes sont au centre des préoccupations des organisations de défense des droits humains alors que la Tunisie a été le théâtre ces derniers mois, de menaces et d'atteintes réitérées à ces mêmes droits et libertés.

~~La FIDH et ses organisations membres~~^{Nos} accueillent favorablement l'engagement du gouvernement tunisien ~~pour la constitutionnalisation de droits et libertés garantis par les instruments internationaux des droits de l'Homme.~~^{et de garantir} Cet engagement est d'autant plus essentiel que plusieurs dispositions proposées par l'Assemblée nationale constituante contreviennent au respect et à la protection de ~~normes internationales des droits de l'Homme~~^{ces} et en particulier, les principes d'égalité et les libertés d'expression, de conscience et de croyance.

Nos organisations regrettent vivement le rejet par le gouvernement tunisien de certaines recommandations portant sur le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment pour ce qui relève des droits successoraux. Elles regrettent par ailleurs le refus de la ratification du second protocole facultatif au PIDCP et l'abolition de la peine de mort. ~~L'acceptation de ces recommandations et leur mise en œuvre auraient constitué un message clair quant à l'attachement inconditionnelle de la Tunisie aux normes universelles des droits de l'Homme.~~ (à adapter en fonction de ce qui a été pris comme décision!)-

La persistance du recours à la torture et aux mauvais traitements lors des arrestations et en détention continue d'être rapporté par les associations des droits de l'Homme. ~~La ratification de l'OP-CAT et la mise en place initiée d'un mécanisme national de prévention de la torture sont des mesures positives en ce sens.~~ Nos organisations appellent toutefois les autorités tunisiennes compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces pratiques dans les plus brefs délais.

Le processus de réforme de la justice est central en cette période de transition. L'adoption par la Tunisie de l'ensemble des recommandations portant sur les nécessaires réformes en faveur de l'instauration d'une justice indépendante, ~~conformément aux normes et aux critères~~